

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 8 décembre 2016, tenue dès 18 h 00 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : Mme Nathalie Fiechter, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Il est 18 h 00. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue à ce 5^{ème} et dernier Conseil de ville de l'année 2016. Je salue toutes les conseillères et tous les conseillers de ville, M. le maire, Mme la conseillère et MM. les conseillers municipaux, notre vice-chancelier, notre chancelier, et les représentants de la presse. Avant de commencer ce conseil, j'aurais une petite déclaration à faire. Puisqu'on est en période de Noël, comme vous aurez pu le remarquer, j'ai ouvert ce soir la séance avec une clochette. Ce pourrait être celle du Père Noël, mais aussi celle du Père Fouettard. Ceci pour vous dire que j'ai été fort contrariée lors de la dernière séance par le ton de certaines interventions, ton à la limite de ce que je peux admettre en termes de politesse et d'égard pour autrui, et ton qui a aussi profondément heurté des valeurs importantes pour moi, telle le respect mutuel. Jusqu'à présent, j'ai toujours considéré que nous étions entre gens de bonne composition. Alors, j'apprécierais beaucoup ne pas avoir à revenir sur mon jugement, ni à remettre à l'ordre quiconque ne respecterait pas un minimum de courtoisie et de bienséance. Merci d'avance d'y prêter attention ce soir."

Mme Nathalie Fiechter, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016
3. Communications de la présidente et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Autorisation pour les élèves de Saint-Imier de suivre la filière bilingue des gymnases biennois dès la 10^e H sur la base de nouveaux éléments : décision
6. Assainissement technique et thermique des halles de gymnastique – modification du projet initial : décision
7. Modification du Règlement des commissions permanentes sur proposition de la Commission de gestion : décision
8. Motions et interpellations
9. Réponses aux motions et interpellations
10. Petites questions
11. Réponses aux petites questions
12. Divers et imprévu
13. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2017
 - a) président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^{ème} vice-président
 - d) secrétaire
 - e) deux scrutateurs

1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Jessica Haenni (PS) et M. Michel Bastardoz (Socialiste dissident).

Est excusé : M. Gerolamo Pepe (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Michel Jeanneret (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Christian Schluep, M. John Buchs, M. Francis Daetwyler

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), Mme Marta Duarte (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous saluons aujourd'hui pour leur première participation au Conseil de ville M. Patrick Domon de la fraction Alternative régionale et communale et, nouvellement déclarée élue, Mme Danika Perret, de la fraction Alternative régionale et communale également, qui remplace Mme Pamela Orval-Marchand. Merci à Mme Pamela Orval-Marchand du travail effectué au sein de notre conseil et bienvenue aux deux nouveaux conseillers."

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016

M. Denis Gerber, PLR, signale qu'à la page 14 du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016, l'indication du parti politique de M. Daniel Müller est fautive. Il prie d'effectuer une modification en indiquant "M. Daniel Müller, PLR", en lieu et place de "M. Daniel Müller, ARC".

Avec la modification souhaitée, le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur, M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement notre vice-chancelier M. Tiago Rodrigues du soutien bienveillant et amical qu'il m'a apporté tout au long de cette année. J'ai beaucoup apprécié sa disponibilité et ses conseils. Un tout grand merci, Tiago."

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Depuis notre dernière séance, j'ai eu l'occasion de représenter notre conseil à diverses manifestations, à commencer par deux portes ouvertes : celles du ceff et celle des nouveaux bâtiments de l'école à journée continue Le Griffon, sis à la Rue du Collège 7. Comme je l'ai déjà dit, je pense sincèrement que notre jeunesse va bien et j'apprécie toujours de rencontrer ces jeunes gens motivés, qui ont plaisir à montrer leur travail, à partager leurs intérêts et à patiemment expliquer les bases de leur métier. La relève est assurée, n'ayons crainte. Quant aux plus jeunes, tout a été mis en place pour qu'ils puissent bénéficier d'un encadrement professionnel dans un environnement parfaitement adapté à leurs besoins. Entre l'avant et l'après des travaux, quel beau travail réalisé ! La Cérémonie des promotions civiques / nouveaux citoyens a été une autre occasion de rencontrer des jeunes gens, venus des communes de Courtelary à La Ferrière, qui organisait la cérémonie cette année. Conviviale et sympathique cette soirée fut très réussie autant pour les jeunes que pour les représentants des autorités, comme quoi le fossé entre génération n'est pas toujours infranchissable.

Le 22 octobre 2016, le bureau du Conseil général de Haute-Sorne (c'est-à-dire, les anciennes communes de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce, et Undervelier) organisait la traditionnelle rencontre des bureaux du Conseil général ou du Conseil de ville du Jura et du Jura bernois. Notre secrétaire Mme Elisabeth Beck, PS, et moi avons passé une journée très enrichissante, non seulement parce que le programme fut riche d'activités variées et instructives, mais surtout par l'occasion que nous avons eu de discuter avec des collègues d'autres communes. Les échanges furent passionnants, les rencontres enrichissantes et l'envie de développer des collaborations plus étroites s'est imposée comme une évidence. Un grand merci aux organisateurs de la commune de Haute-Sorne pour leur parfaite organisation. Avis aux membres du bureau du Conseil de ville 2017 : ce sera au tour de Saint-Imier d'organiser cette rencontre l'an prochain. Je vous souhaite beaucoup de plaisir, car c'est vraiment agréable.

Et enfin, la dernière manifestation à laquelle j'ai été conviée a été la 15^{ème} édition d'ErguëlExpo. Comme de coutume, une trentaine d'exposants ont animé la Salle de spectacles pendant trois jours, offrant aux habitants de notre Cité et alentours l'occasion de passer ensemble des instants animés et conviviaux.

J'en ai terminé avec mes communications et passe maintenant la parole à M. le maire."

M. Patrick Tanner, maire : "Je n'ai pas de communication particulière, si ce n'est que, et vous avez pu le constater par vous-même, la salle de votre conseil a subi quelques modifications. Le Conseil municipal a décidé, en concertation avec les intéressés, M. Beat Grossenbacher chancelier, et M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, que dorénavant la formule qui sera proposé au Conseil de ville sera double. Le vice-chancelier continuera d'assumer le secrétariat, le suivi et la gestion des séances du Conseil de ville, alors que le chancelier sera dorénavant présent au côté du Conseil municipal, comme c'est le cas ce soir. Nous veillerons dans les semaines ou mois à venir, de réfléchir s'il y a lieu ou pas d'entreprendre des modifications au niveau du mobilier de la Salle du Conseil de ville pour permettre de rendre les choses plus conviviales. Nous en discuterons, peut-être, après la séance de ce soir avec les chefs de fraction. C'est la seule communication que j'avais à faire."

4. Don du Conseil de ville

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Comme chaque année, le bureau du Conseil de ville a dû décider à qui le don de notre conseil, d'un montant de CHF 2'000.-, allait être attribué.

Trois des membres ont proposé l'Association des Petites familles, et les trois autres ont proposé l'Association, nouvellement créée dans la région, Maison d'Ici et d'Ailleurs, dite MIA. Comme il fallait trancher, en ma qualité de présidente, je propose que chaque association reçoive CHF 1000.-. Comme vous le savez probablement, car elles sont bien connues dans la région, les Petites familles sont une association qui regroupe les foyers d'accueil de Grandval et des Reussilles. Elle accueille des enfants dont la famille a été perturbée ou brisée pour leur offrir un cadre familial. Elle leur donne une éducation basée sur l'Évangile et privilégie une vie saine et équilibrée. Quant à l'Association MIA, elle propose diverses activités aux migrants du Vallon. Elle offre actuellement un cours de français deux fois par semaine, ainsi qu'un point rencontre ouvert 1 fois par semaine. Les animateurs de ces rencontres le font à titre bénévole. La réponse à une demande de subventions cantonales est attendue pour la fin du mois. En fonction des subventions obtenues, MIA pourrait élargir l'offre actuelle de cours et mettre sur pied d'autres projets, toujours en lien avec ses objectifs principaux d'intégration et de formation des migrants."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent que le don annuel du Conseil de ville soit partagé entre les Petites familles et MIA, à raison de CHF 1'000.- par association, sont priés de le manifester en se levant."

Au vote, la proposition formulée par Mme Nathalie Fiechter, présidente, est acceptée à l'unanimité.

5. Autorisation pour les élèves de Saint-Imier de suivre la filière bilingue des gymnases biennois dès la 10^e H sur la base de nouveaux éléments : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans sa séance du 16 juin 2016, sur préavis du Conseil municipal et des commissions de l'école secondaire et des finances, votre autorité a pris la décision par 13 voix contre 11 d'autoriser les élèves de la commune à fréquenter la filière bilingue des gymnases biennois à l'issue de la 11^e Harmos. Onze conseillers de ville étaient favorables à autoriser les élèves de la commune à fréquenter la filière bilingue déjà à l'issue de la 10^e Harmos. Personne ne s'est opposé au principe même de permettre à nos élèves de fréquenter cette filière bilingue.

Cette décision a été communiquée par le Conseil municipal au Directeur de l'instruction publique du canton de Berne, le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver, par courrier daté du 28 juin 2016.

Après avoir pris connaissance dans la presse régionale de la position de M. Bernhard Pulver qui se disait prêt à rediscuter certaines conditions, notamment l'accès à la filière bilingue du Lycée Blaise Cendrars à La Chaux-de-Fonds, le Conseil municipal a signifié à la Direction de l'instruction publique qu'il était disposé à rediscuter. Il s'agissait d'une part de préserver les intérêts des élèves imériens. D'autre part, le Conseil municipal s'est montré sensible à l'argument de la plus grande unité de vue possible au sein du Jura bernois.

En date du 28 octobre 2016, une rencontre constructive s'est déroulée entre les représentants de la Direction de l'instruction publique, MM. Aldo Dalla Piazza et Mario Battaglia, et MM. Jean Luc Berberat, conseiller municipal en charge des écoles, et Patrick Tanner, maire.

Comme vous pourrez le constater dans le courrier du 4 novembre 2016 adressé à notre autorité par le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver, "cet échange a fait émerger un accord sur deux principes fondamentaux, à savoir l'accent placé sur une liberté de choix pour les jeunes

et leur famille, d'une part, l'importance de proposer des informations et des conditions d'accès qui ne créent pas de distorsion entre les différentes options qui s'offrent à leur choix, d'autre part".

Ainsi, il ressort deux éléments importants de cet accord :

1. La Direction de l'instruction publique du canton de Berne s'engage à maintenir la prise en charge des écolages pour l'ensemble des filières du Lycée Blaise-Cendrars à la Chaux-de-Fonds (filière bilingue français-allemand comprise) pour les élèves qui fréquentent l'école secondaire de Saint-Imier, pour autant que le choix offert aux jeunes et à leur famille se trouve également élargi à la possibilité de suivre la filière en 4 années, à Bienne, dans le prolongement direct de la 10^e H.
2. L'information donnée aux élèves de l'école secondaire doit être complète et synchrone, afin de garantir une liberté de choix aux jeunes et leur famille. Ainsi, les différentes options qui se présentent à eux en formation professionnelle, en particulier au travers des maturités multilingues au ceff, leur seront également présentées, en complément de l'offre gymnasiale bilingue.

Compte tenu des échanges constructifs avec la Direction de l'instruction publique, d'une volonté d'harmonisation au niveau du Jura bernois, de l'accord exposé ci-dessus, d'un coût financier identique pour la Municipalité ainsi que du vote serré au sein de votre autorité le 16 juin dernier, le Conseil municipal a pris la décision de vous soumettre à nouveau ce dossier pour décision, vu l'importance des éléments nouveaux en sa possession.

Conscient que l'intérêt de l'élève ne doit pas être négligé, le Conseil municipal, sur les préavis unanimes de la Commission de l'école secondaire et de la Commission des finances, recommande à une forte majorité au Conseil de ville de revenir sur sa décision du 16 juin 2016 et ainsi d'approuver la signature d'une convention avec la Direction de l'instruction publique du canton de Berne offrant la possibilité aux élèves de la commune de fréquenter la filière bilingue à l'issue de la 10^e ou de la 11^e Harmos.

Ouverture de la discussion :

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt des nouveaux éléments liés à la question de la filière bilingue biennoise, ou plus particulièrement liés aux modalités d'accès spécifiques par nos élèves imériens. Lors du Conseil de ville en date du 16 juin 2016, notre fraction était convaincue par le principe de laisser nos élèves participer à cette filière bilingue, mais partagée dans ses opinions s'agissant de l'âge, ou plutôt du niveau Harmos à partir duquel les laisser s'orienter vers cette dernière. A l'heure de reprendre ce débat, éclairé aujourd'hui par quelques nouveaux éléments à l'issue des échanges vraisemblablement très constructifs que nos autorités municipales ont menés avec la Direction de l'instruction publique, il s'avère que nous nous retrouvons dans un cas de figure identique : les élus de la fraction Alternative régionale et communale sont partagés. D'un côté, les conseillers de ville qui avaient été convaincus par la possibilité de permettre à nos élèves de rejoindre la filière bilingue à l'issue de la 10H se trouvent plus que confortés dans leur choix initial, et voient dans ce choix sans équivoque la possibilité pour nos élèves imériens d'être traités de manière égale par rapport aux autres élèves issus des communes voisines qui ont d'ores et déjà choisi cette option. D'un autre côté, certains conseillers de ville qui étaient réfractaires à cet accès anticipé n'ont pas trouvé dans ces nouveaux éléments d'arguments assez convaincants pour contrebalancer ce qu'ils considèrent être un choix préjudiciable pour le cursus de nos élèves, notamment en ce qui concerne la cohérence du plan d'étude pensé, imaginé et élaboré jusqu'à la 11H comprise. A la suite de débats très intéressants, et consciente que cette

question soulève de nombreux niveaux de compréhension et d'analyse qui rendent difficile une réponse unique, notre fraction laisse chacun libre de son vote."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport du Conseil municipal suite à la décision négative de notre conseil lors de la séance du 16 juin dernier. Cette décision prise à une courte majorité a permis au Conseil municipal et à la Direction de l'instruction publique de se rencontrer et de trouver une solution "gagnant-gagnant" qui ne semblait pas possible en juin. Le Conseiller d'Etat M. Bernhard Pulver a d'ailleurs relevé dans sa lettre adressée au Conseil municipal ce qui suit, je cite : "cet échange a fait émerger un accord sur deux principes fondamentaux, à savoir l'accent placé sur une liberté de choix pour les jeunes et leur famille, d'une part , l'importance de proposer des informations et des conditions d'accès qui ne créent pas distorsion entre les différentes options qui s'offrent à leur choix, d'autre part". La DIP s'engage notamment à maintenir la prise en charge des écolages pour l'ensemble des filières du Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds et à donner une information aux jeunes et à leur famille sur les différentes options qui se présentent à eux en formation professionnelle, en particulier au travers des maturités multilingues au ceff, ceci en complément de l'offre gymnasiale. Le parti libéral radical ne regrette en aucun cas sa prise de position de juin dernier. En effet, celle-ci aura permis une négociation avec la DIP dont les bénéficiaires sont les élèves et leurs familles. C'est donc par un oui franc et clair que le parti libéral radical approuve la signature d'une Convention entre la DIP et le Conseil municipal afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Il faut parfois rendre à César ce qui est à César ! M. Pulver, en tant que directeur de l'instruction publique a une mission : défendre la meilleure formation possible aux élèves du canton de Berne. Côté camarades et des enseignants dont la langue maternelle est l'allemand, de plus dans un environnement bilingue à Bienne, offre des conditions d'apprentissage idéales de la langue de Goethe. Ceci explique pourquoi, dans ce cas de figure, il est préférable d'envoyer les élèves au gymnase de Bienne. Dans les autres cas de figure, il n'a jamais été question de fermer les portes du gymnase de La Chaux-de-Fonds. Le lycée Blaise Cendrars est reconnu, à juste titre, loin à la ronde. Le bât qui blesse dans cette affaire, c'est que la problématique aurait pu être discutée avant le Conseil de ville du mois de juin, ce qui n'a pas été fait. Cela aurait évité bien des discussions. Dans sa lettre du 17 mars 2016 adressée au Conseil Municipal, donc plusieurs mois avant notre vote, M. Pulver était ouvert à la discussion, je cite : "...je suis volontiers disposé à ce que nous nous rencontrions pour discuter une fois encore et échanger nos réflexions dans l'espoir de vous convaincre de continuer à permettre à vos élèves de suivre la filière bilingue. A mes yeux, cette offre contribue à dépasser les frontières linguistiques et encourage de manière décisive les compétences linguistiques." La fraction socialiste dit encore une fois oui à l'unanimité à ce que les enfants motivés à suivre cette voie puissent y accéder dès la fin de la 10H, comme c'est le cas pour les autres élèves du Jura bernois."

M. Patrick Tanner, maire : "Je souhaite corriger un propos tenu par Mme Elisabeth Beck, PS. Effectivement, M. le Conseiller d'Etat M. Bernhard Pulver, dans sa lettre du 17 mars, a laissé entendre une discussion possible. Cette discussion a été sollicitée auprès de M. Guy Lévy. La décision de la DIP est cependant tombée dans l'intervalle, sans avoir donné suite à notre demande. Le Conseil municipal avait donc émis le souhait de rencontrer la DIP avant sa décision. Je tenais à indiquer ceci afin que les choses soient claires."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Bien, nous pouvons passer au vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent d'autoriser les élèves de Saint-Imier à suivre la filière bilingue des gymnases biennois à l'issue de la 10^e ou de la 11^e Harmos sur la base des nouveaux éléments présentés ce soir sont priés de le manifester en se levant."

Le vote fait constater 26 voix pour. 4 voix contre. 0 abstention. L'autorisation est acceptée.

6. Assainissement technique et thermique des halles de gymnastique – modification du projet initial : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons, en annexe, le rapport de la cheffe de service des bâtiments et infrastructures sportives concernant l'objet cité en titre.

Sur préavis unanime de votre autorité, le Corps électoral a largement accepté le 24 novembre 2013 un crédit d'engagement de CHF 5'020'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour l'assainissement thermique et la rénovation du complexe des halles de gymnastique. Un crédit additionnel de CHF 90'000.- a été accepté par le Conseil de ville dans sa séance du 18 juin 2015 pour le remplacement du système de filtration du bassin de natation.

A ce jour, les travaux vont bon train et le contrôle des coûts laisse augurer que les crédits votés devraient être largement respectés si on s'en réfère au récapitulatif financier qui figure à la page 7 du rapport de la cheffe de service. Vu l'ampleur du projet, une commission non permanente a été constituée afin d'assurer un suivi du chantier et du contrôle des coûts.

Compte tenu de l'avancée de l'assainissement et de nouvelles possibilités apparues en cours de réalisation permettant d'améliorer considérablement le projet établi il y a plus de trois ans, la Commission non permanente d'assainissement technique et thermique du complexe des halles de gymnastique a proposé plusieurs modifications du projet initial au Conseil municipal.

Conformément à l'art. 14 de l'Ordonnance cantonale sur les communes (OCo), toute modification importante de l'état des faits à la base d'une décision doit être soumise à nouveau à l'organe compétent. Après une analyse spécifique et détaillée des différentes modifications, le Conseil municipal est arrivé à la conclusion que les propositions qui vous sont soumises peuvent être considérées comme étant d'importance non déterminante par rapport au projet soumis au Corps électoral. Une décision du Conseil de ville devrait ainsi suffire pour légitimer les modifications proposées ci-dessous.

Modifications touchant l'intérieur du bâtiment :

- Rénovation complète et non prévue initialement des vestiaires existants avec remise en état des bancs et patères.
- Remise en état non prévue initialement des faux-plafonds et des peintures dans les corridors existants.
- Création de deux nouvelles douches dans les vestiaires sis à l'Ouest.
- Création d'un local de conciergerie non prévu dans le vestiaire sis au Nord, à l'entrée du bassin de natation.
- Suppression des gradins fixes prévus dans la halle inférieure Est et remplacement par des gradins mobiles pouvant être déplacés d'une halle à l'autre en fonction des besoins.

Ces changements induisent une plus-value de CHF 150'000.- par rapport au projet initial, sans toutefois nécessiter la libération d'un crédit additionnel, la totalité du montant pouvant être absorbée par le crédit d'engagement voté par le Corps électoral.

Modifications touchant l'extérieur du bâtiment :

- Suppression de la rampe d'accès handicapé planifiée au Sud du complexe, remplacée par un ascenseur permettant l'accessibilité aux trois étages du bâtiment. Il est à préciser ici que ce changement a obtenu l'aval et la préférence de l'association pour personnes avec handicap ProCap.
- L'aménagement de 24 places de parking au Nord du complexe permettant ainsi d'offrir une solution de parcage « longue durée » aux riverains et entreprises du quartier.
- La création de deux terrains de sport en tartan modulables (prévu dans le projet initial) et finalement d'un espace de détente permettant de créer une zone tampon entre la place de sport et la zone de parking.

Ces changements quant à eux induisent une plus-value de CHF 75'000.- par rapport au projet initial, sans toutefois nécessiter la libération d'un crédit additionnel, la totalité du montant pouvant être absorbé par le crédit d'engagement voté par le Corps électoral.

En outre, et en accord avec le Service urbanisme et mobilité ainsi que celui de l'équipement, l'aménagement au Sud du bâtiment sera revu afin d'augmenter la sécurité des usagers. Un passage piéton sera marqué devant l'entrée principale et participera à la création d'une zone conviviale devant le complexe. Des places de parc « dépose minute », un espace mobilité douce ainsi qu'une borne de recharge pour véhicules électriques sont également planifiés dans le projet.

Sur préavis favorable de la Commission non permanente d'assainissement technique et thermique du complexe des halles de gymnastique, des commissions de l'urbanisme et de la mobilité, des bâtiments et infrastructures sportives et des finances, le Conseil municipal, unanime, vous propose d'accepter les modifications du projet initial telles que présentées dans le rapport annexé, pour une dépense supplémentaire totale de CHF 225'000.- inclus dans le crédit d'engagement voté par le Corps électoral le 24 novembre 2013.

Ouverture de la discussion :

M. Vincent Brahier, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance avec intérêt des améliorations proposées. Il félicite la commission d'avoir complété le projet initial en apportant des solutions qui améliorent la qualité de l'ensemble tout en restant encore dans l'enveloppe votée par le peuple. Le parti libéral radical accepte donc avec enthousiasme les modifications proposées tout en s'étonnant que de telles améliorations ne soient pas de la compétence du Conseil municipal puisqu'elles n'altèrent pas l'essence du projet et ne provoquent pas de dépassement de crédit."

M. Michel Ruchonnet, PS : "A plusieurs reprises, devant cette assemblée, nous avons demandé des explications et des justifications concernant l'assainissement des Halles de gymnastique. Par exemple, depuis le crédit additionnel de CHF 90'000.- concernant le Bassin de natation, nous sommes toujours en attente de sa justification. Ce soir, nous avons un projet modifié sur lequel nous devons nous prononcer. La prise en compte de la réfection des vestiaires répond à notre demande d'alors. Il n'aura pas échappé à la commission et aux architectes qu'il faut une approbation de l'AIB notamment pour le plan d'évacuation en cas d'incendie. Nous espérons que vous ne comptez pas sur le monte charge pour l'évacuation en cas d'incendie, car ce serait alors une première qui ferait date. Nous regrettons l'abandon de la rampe d'accès car, si elle a un coût, elle ne tombe jamais en panne et ne sert pas seulement comme accès handicapé. Le projet avance, des problèmes sont solutionnés, d'autres surgissent. Nous resterons très attentifs jusqu'à la livraison du bâtiment. Du moment que les devis sont respectés, nous acceptons les modifications du projet initial."

M. Fabien Golay : ARC : "La fraction Alternative régionale et communale unanime, soutient la proposition de modification du projet d'assainissement des Halles de gymnastique (variante B du rapport). La réfection des vestiaires n'est pas une option, c'est indéniablement nécessaire. Concernant la suppression de la rampe, cela fera 32 ans en mai 2017, qu'un de nos citoyens paraplégique pratique une activité sportive dans notre Halle de gymnastique, les rares fois où il n'a pas pu atteindre l'entrée des Halles, c'est lorsque l'accès Nord n'était pas bien déneigé, stoppé par une chaîne et un tas de neige. Selon lui, cette rampe est bel et bien inutile, un accès facilité pour la déneigeuse devant la porte Nord lui apparaît bien plus pertinent. Le parking longue durée est une bonne réponse au problème de stationnement du centre de la Cité, la Halle étant fréquenté par les enfants la journée, les places redeviendront disponibles pour les usagers des Halles, le soir lorsque les travailleurs retourneront dans leur foyer. Un projet de taille, où la communication sur son contenu nous a parfois laissés sur notre faim, mais qui au final, tient son budget et respecte sa planification."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Je suis très satisfait des modifications, autant internes, qu'externes. Ceci est un plus pour les utilisateurs. Il est vrai que faire un paquet cadeau avec une belle boîte et un jouet "pourri" à l'intérieur ce n'est pas terrible. Alors, si l'on peut améliorer le jouet, moi je suis très content. De plus, nous respectons le budget voté."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous allons passer au vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent les modifications du projet initial d'assainissement technique et thermique des Halles de gymnastique pour une dépense supplémentaire totale de CHF 225'000.- inclus dans le crédit d'engagement voté par le corps électoral le 24 novembre 2013 sont priés de le manifester en se levant."

La modification du projet est acceptée à l'unanimité.

7. Modification du Règlement des commissions permanentes sur proposition de la Commission de gestion : décision

Rapport du Conseil municipal :

En accord avec le bureau du Conseil de ville, nous vous remettons en annexe le rapport établi par la Commission de gestion à votre attention, conformément à son courrier du 17 octobre 2016.

Le Règlement des commissions permanentes constitue une base légale fondamentale du législatif communal et il n'appartient ainsi pas à l'exécutif communal de se prononcer sur le bien-fondé des modifications de cette réglementation.

Toutefois, nous vous rendons attentifs au fait que la proposition formulée à l'art. 13 al. 6 du Règlement des commissions permanentes est en contradiction avec l'art. 11 qui mentionne : "*Le Conseil municipal peut confier aux commissions les affaires à traiter qui dépendent de leurs compétences et réclamer en conclusion un rapport qui lui permettra de prendre une décision.*" Une stricte séparation des rôles s'impose entre la Commission de gestion et le Conseil municipal. La Commission de gestion vérifie que les rouages administratifs et politiques de la Municipalité s'emboîtent correctement. La Commission de gestion exerce ainsi un rôle de surveillance et non une force exécutive, responsabilité exclusive du Conseil municipal. Ainsi, il ne paraît pas judicieux pour le Conseil municipal que la Commission de gestion puisse se substituer à lui dans le traitement des dossiers en court-circuitant ce dernier. Cette remarque a déjà été notifiée à la Commission de gestion par le Conseil municipal dans une correspondance du 20 janvier 2016.

La formulation de l'art. 14 al. 3 laisse entendre que la Commission de gestion contrôle que les tâches de l'administration communale sont accomplies correctement. Or, selon la loi cantonale sur les communes (LCo), le Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier (RO) ainsi que l'ordonnance d'organisation du Conseil municipal, cette responsabilité incombe au Conseil municipal, comme le prévoit notamment l'ordonnance précitée à son article 2 al. 1 et 2 : *"Le Conseil municipal veille à ce que les tâches de la commune soient en permanence accomplies conformément au règlement d'organisation et au droit supérieur. Il veille à ce que l'administration communale poursuive, de manière appropriée, les objectifs fixés par les autorités."*

L'article 20 al. 3 de l'ordonnance d'organisation du Conseil municipal va dans le même sens : *"Il (le membre du Conseil municipal) exerce la surveillance sur le travail du personnel qui lui est directement subordonné et veille à ce que son département assume correctement les tâches qui lui sont confiées."*

Finalement, le Conseil municipal souhaite préciser que la plupart des points évoqués dans le rapport de la commission de gestion sont d'ores et déjà régies par la réglementation générale de la Municipalité. Ainsi, répéter ces dispositions ne fait qu'augmenter le risque de créer à terme une distorsion entre les différentes réglementations en vigueur en cas de modifications de ces dernières.

Bien que cet objet ne soit pas de la compétence du Conseil municipal, il lui semblait important de vous transmettre son appréciation, afin d'éviter d'éventuelles difficultés d'application que l'adoption des propositions qui vous sont soumises pourraient provoquer, notamment au regard du droit supérieur.

Ouverture de la discussion :

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je vous propose de procéder ainsi : j'ouvrirai d'abord la discussion générale, ensuite nous voterons pour choisir sur quelle proposition nous voulons nous prononcer, puis nous examinerons la variante choisie article par article avant de passer au vote final. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Christian Tharin, PLR : "Rappelons que le point de départ de ces modifications était un souhait exprimé par les commissaires de la précédente législature dans le rapport d'activités 2014 de la commission. La nécessité de préciser le rôle et la raison d'être de cette commission était mentionnée. Les mêmes questions se sont posées depuis le début de l'actuelle législature. Nous remercions les commissaires pour le rapport de qualité ainsi que pour la réflexion qui nous a été fournie. Il s'agit maintenant à notre conseil de décider de la suite à donner à ces réflexions qui ont amené les propositions de modifications de ce jour. La Commission de gestion est très importante pour notre fraction, car c'est la seule commission qui a les compétences et la mission de contrôler, par sondage, la mise en application par le Conseil municipal des différents règlements que notre autorité décide. D'où la grande importance de cette commission, non seulement afin de prévenir d'éventuels dysfonctionnements dans le fonctionnement de l'administration de notre commune, mais le cas échéant, d'en tirer les leçons nécessaires. Le règlement actuellement en vigueur n'est pas complet. Aujourd'hui, par exemple, la convocation de la première séance en début de législature et les mandats potentiels ne sont pas définis. Cela doit être comblé ! Notre fraction a peu apprécié le message que le Conseil municipal a transmis avec la convocation de ce soir. Bien qu'il mentionne clairement que ces modifications ne sont pas de sa compétence, il se prononce malgré tout. C'est d'ailleurs cette prise de position qui a été dernièrement relayée par la presse. La Commission de gestion propose de définir les

organes pouvant lui donner des mandats. A l'heure actuelle, cela est tout sauf clair. Si une commission municipale souhaite transmettre un dossier pour un audit à la Commission de gestion, l'exécutif en sera dans tous les cas informé car un membre de l'exécutif siège dans chaque commission municipale, permanente ou temporaire, à l'exception de la Commission de gestion. La crainte que la Commission de gestion se substitue à l'autorité exécutive est infondée car, selon la rubrique "Proposition d'amélioration" de la variante n° 2, soit la page 7 de la documentation qui nous a été remise, cette commission n'a qu'un pouvoir de recommandation. Il est d'ailleurs fait mention qu'il appartient à l'autorité compétente de décider de l'application de ces recommandations. Il n'y a dès lors aucune crainte à avoir car les compétences de décisions de l'autorité exécutive restent inchangées. Il est pour nous encore important de mentionner que la Commission de gestion est un organe complémentaire et indépendant de l'exécutif par son devoir de surveillance. Nous signalons encore que le bureau de notre conseil a fait part de la bonne qualité de ce dossier lors de sa séance du 22 août dernier. Nous proposons donc d'accepter sans réserve les modifications proposées par la Commission de gestion. Quant à la variante que nous devons choisir ce soir, nous privilégions la variante n° 2. Elle propose une description précise des tâches et devoirs pour la gestion de cette commission sous la forme d'un cahier des charges."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous devons décider ce soir si nous acceptons la modification du Règlement des Commissions permanentes sur proposition de la Commission de gestion. A la fin de la précédente législature, la Commission de gestion de l'époque (ce n'est pas si lointain car cela fait 2 ans) avait alors fait part de ses réflexions sur l'adéquation de cette commission ainsi que sur son mode de fonctionnement. Un rapport circonstancié avait été fourni à la présente commission avec comme proposition d'être reçu par leurs successeurs pour leur faire part de la réflexion. Nous trouvons bien que la Commission de gestion actuelle ait repris le flambeau et nous propose par exemple un cahier des charges. Par contre, si l'on revient à l'intitulé figurant à l'ordre du jour, c'est une modification pour toutes les commissions permanentes et pour nous, fraction socialiste, c'est non. Que chaque commission réfléchisse à ses conditions de travail et au cadre existant, cela est tout à fait salubre, mais nous aimerions avoir le retour de chaque commission. Dans l'argumentaire que nous avons reçu du Conseil municipal, il est quand même relevé que cela va occasionner des changements structurels avec un risque de confusion des rôles entre l'exécutif et le législatif. La Commission de gestion n'a pas à s'attribuer des droits qui relèvent des compétences de l'exécutif. Nous reconnaissons le travail qui a été fait mais il ne constitue pour nous qu'une ébauche que nous ne pouvons accepter. D'autre part, vu les changements qui sont proposés, nous aurions aimé avoir la prise de position du service juridique de l'Oacot qui est finalement l'organisme qui pourra valider les modifications ou du moins nous conseiller. En conclusion, nous renvoyons le texte à leurs auteurs, texte que nous considérons comme un premier jet. Nous refusons la proposition de modification du Règlement des commissions permanentes."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Après une lecture attentive du rapport de la Commission de gestion, et une discussion lors de notre fraction, la fraction Alternative régionale et communale a finalement décidé de s'opposer aux 2 variantes proposées. Nous rejoignons les arguments du parti socialiste, que je ne vais pas répéter."

Mme Nathalie Fiechter, présidente, : "Alors, visiblement nous sommes est en présence d'une 3^{ème} variante, donc nous aurions trois propositions :

1^{er} proposition : Variante 1 du Règlement, avec les modifications proposées par la Commission de gestion.

2^{ème} proposition : Variante 2 du Règlement, avec remplacement des art. 13 et 14 par le Cahier des charges établi par la Commission de gestion.

3^{ème} proposition : Conservation du Règlement actuel, sans aucune modification."

M. Christian Tharin, PLR : "Il me semble qu'il y a clairement la proposition de garder le Cahier des charges et le Règlement des commissions permanentes tel qu'il est actuellement. Selon ce qui a été dit, nous devons dire oui ou non à la variante 1, et oui ou non à la variante 2."

Mme Nathalie Fiechter, présidente "Oui, mais il y a tout de même une troisième proposition."

M. Christian Tharin, PLR : "Elle n'a pas été formulée clairement."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Au vu de la déclaration du parti socialiste, et de la fraction Alternative régionale et communale, cela est plutôt clair. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite reprendre la parole ?"

M. Cornelio Fontana, PLR : "Je pense que les deux propositions que j'ai entendues ce soir, ce sont deux propositions de non-entrée en matière. C'est de cette manière qu'elles sont interprétées. C'est-à-dire que pour le moment, il y a des remarques qui ont été faites et qui sont valables, mais elles doivent être traitées d'une autre manière qu'en adoptant ce Règlement ce soir. Donc, il est demandé que l'on renvoie, comme le Conseil national l'a fait la semaine passée, le texte à son auteur. C'est cela que l'on doit voter. L'entrée en matière. S'il n'y a pas d'entrée en matière, cela ne sert à rien de se prononcer sur la variante n° 1 ou la variante n° 2."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Bien, nous allons donc voter l'entrée en matière. Si l'entrée en matière est acceptée, nous discuterons des deux variantes proposées. Si l'entrée en matière est refusée, le projet retournera en Commission de gestion, qui pourra faire des modifications et éventuellement le représenter."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Les conseillers et conseillères de ville qui refusent l'entrée en matière pour modifier le Règlement des commissions permanentes sur proposition de la Commission de gestion sont priés de le manifester en se levant."

Le vote fait constater 17 voix pour la non-entrée en matière. 12 voix oui à l'entrée en matière. Il y a 2 absentions.

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Cela n'est pas correct. Nous sommes 30 conseillers de ville présents. Messieurs les scrutateurs, soyez attentifs, on va recommencer."

Le vote fait constater 16 voix pour la non-entrée en matière. 12 voix oui à l'entrée en matière. Il y a 2 absentions.

L'entrée en matière pour la modification du Règlement des commissions permanentes n'est pas acceptée. Le dossier est retourné à la Commission de gestion.

8. Motions et interpellations

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "A ma connaissance, il n'y a pas de motion. Une interpellation du parti socialiste a été déposée sur le bureau du Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Interpellation intitulée : Les mystères du courant. Je vais même pousser la chansonnette. France Gall a chanté "débranche tout" mais ce que nous allons vous raconter ce soir ne prête pas à sourire. Il y a quelques semaines, nous avons été

interpellés par un entrepreneur qui a transféré son usine de La Chaux-de-Fonds dans notre Cité. Il s'agit de M. Andrea De Luca, il a demandé à être cité (la grosse usine noire qui jouxte le pont sur La Suze en face des Longines) car il a un problème avec sa fourniture d'électricité. Il s'agit d'une entreprise employant 50 personnes et qui fait notamment de la galvanoplastie et de la gravure laser par exemple sur des boîtes de montres de luxe. Il a été confronté au printemps avec une panne de courant qui a eu plusieurs effets : les pièces de luxe qu'il était en train de graver ont pu être jetées, des graveurs laser ont été gravement endommagés, et le local où sont traités les bains de galvanoplastie a été envahi par un brouillard suite à la panne de la ventilation. A aucun moment il n'y a eu un danger de pollution vers l'extérieur de l'usine. Cette panne a entraîné des frais pour CHF 200'000.-. Il a entrepris des démarches auprès de la commune mais il se heurte à un règlement communal qui précise que c'est aux clients du réseau de se munir d'un système pour contrecarrer les pannes de courant. Sans entrer dans le détail, il y a non seulement les macrocoupures que chacun d'entre nous a testées quand sa maison devient sombre, mais il y a aussi les microcoupures qui sont très néfastes notamment pour tout ce qui fonctionne avec du matériel électronique. Nous avons interrogé deux autres entreprises résidant dans le quartier et nous arrivons à la même constatation, avec des frais atteignant plusieurs dizaines de milliers de francs. A ce stade de la présentation, nous pourrions nous retrancher derrière le règlement communal en répondant à chacun que ce n'est pas le problème de la commune mais leur problème personnel. Nous ne sommes pas de cet avis pour plusieurs raisons. D'abord, notre commune se dit "Terre d'énergies" et cela est un peu contradictoire dans le cas présent. Nous essayons d'attirer des entreprises dans notre Cité et nous allons devoir les informer qu'il y a ce problème. Nous avons également pris contact avec les services techniques pour savoir s'il existait des solutions. Il faut d'abord poser en préambule que le "coupure zéro" est un mythe difficile à éteindre. Les solutions technologiques existent et il y en a plusieurs. Là où le problème devient difficile pour une commune comme la nôtre, c'est le problème des frais engendrés. Il n'est pas question que la commune assume seule le coût des solutions technologiques mais nous demandons, par cette interpellation, que ce problème soit étudié de manière approfondie. Depuis 10 ans, la commune effectue des travaux d'entretien et d'amélioration de son réseau électrique et c'est tout à son honneur. Nous courrons après les problèmes pour leur trouver une solution mais cela prend du temps, de l'énergie et de l'argent. Imaginez l'embarras de M. Andrea De Luca quand il doit annoncer à un grand horloger que ses boîtes en or ou en platine sont bonnes à jeter à la poubelle car il y a eu une coupure de courant. Le grand horloger en question va y réfléchir à deux fois avant de lui reconfier du travail. Cela a aussi une répercussion sur l'emploi. Nous serions fiers que notre commune étudie ce problème de manière exhaustive. Cette étude devrait décrire les solutions technologiques possibles tant individuelles que collectives. L'étude devrait également proposer quel mode de financement est possible et de calculer une clef de répartition pour les frais engendrés. Si nous devons arriver à la conclusion que les solutions sont financièrement hors de notre portée, il serait très appréciable que nous ayons acquis une expertise dans ce type de problèmes afin de pouvoir renseigner les entreprises et leur montrer l'intérêt que nous leur portons. Nous pouvons nous améliorer et il faut que nous nous améliorions. En résumé, la fraction socialiste demande l'étude complète de cette problématique car il en va de notre crédibilité face à de nouvelles entreprises qui désirent venir chez nous."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Je vais apporter une réponse à la longue interpellation de M. Michel Ruchonnet, PS, une fois cette étude menée."

9. Réponses aux motions et interpellations

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Mme Aurélie Juillerat, ARC. Etude d'aménagement d'un rond-point à

l'entrée Est de Saint-Imier. Mme Aurélie Juillerat, ARC, demande qu'un rond-point soit aménagé à l'entrée Est de Saint-Imier, car traverser le carrefour entre la Rue du Midi et la Route de Villeret peut s'avérer une épreuve de force aux heures de pointe, si on compte aller du Garage du Midi au terrain de foot par exemple. Réponse du Conseil municipal :

L'avis de l'Office des ponts et chaussées du Jura bernois (OPC) a été requis car l'axe principal, la route cantonale appartient au canton. L'analyse de l'OPC est la suivante :

1. Un giratoire ne peut fonctionner de manière efficace uniquement si les charges de trafic sont plus ou moins similaires sur toutes les branches du giratoire. Ce qui n'est pas le cas pour le carrefour en question.
2. La configuration des lieux permet difficilement l'implantation d'un giratoire. Il faudrait même supprimer le trottoir Sud au cas particulier. Un diamètre de 26 m minimum est nécessaire.
3. La route cantonale n° 30 ne présente pas de défauts majeurs à cet endroit nécessitant un réaménagement.

Au vu de ce qui précède, l'OPC estime que la réalisation d'un giratoire à ce carrefour se justifie difficilement. La Commission urbanisme et mobilité unanime approuve les conclusions de l'OPC, mais elle est consciente que ce carrefour n'est pas facile à traverser en particulier pour les piétons. Aussi, après avoir pris connaissance de la réponse du canton elle a demandé à l'OPC d'étudier d'installer des "feux intelligents" (sur le modèle de l'entrée Est de Dombresson) et à qui en incomberait le coût ? La réponse de l'OPC est négative car une signalisation lumineuse réduirait la fluidité du trafic sur la route cantonale. La mise en place d'une installation lumineuse pourrait avoir une influence négative, risque de congestion, sur les carrefours Route de Tramelan – Route de Villeret, et Rue Docteur Schwab et Rue de la Suze. Quant aux coûts d'une telle installation, ils sont à la charge du propriétaire de la route à qui profite l'installation, au cas particulier à la commune. Au vu de la réponse négative de l'OPC pour les "feux intelligents", la Commission urbanisme et mobilité a proposé à l'OPC d'installer un miroir destiné à améliorer la visibilité des véhicules venant de l'Ouest sur la route cantonale. La réponse est également négative. La pose d'un miroir est soumise à de nombreux critères selon les normes VSS. Ces critères ne sont pas remplis au cas particulier. De plus, l'OPC a procédé le 25 novembre 2016 à un contrôle des distances de visibilité dans le carrefour. Il ressort de ce contrôle que les distances de visibilité correspondent aux normes en vigueur. La Commission urbanisme et mobilité et le Conseil municipal, malgré les réponses négatives du canton restent très attentifs à toute la problématique de la sécurité des piétons, des enfants et des aînés en particulier. Chaque nouvel aménagement d'une rue ou d'un carrefour est l'objet d'une étude approfondie dans laquelle la sécurité des piétons est prise en compte."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Je suis déçue de cette réponse. Je vous remercie tout de même pour le traitement de cette interpellation."

M. Patrick Tanner, maire : "Lors du dernier Conseil de ville, le parti libéral radical, par la voix de M. Christian Tharin, PLR, demandait de revoir la composition du Conseil d'administration de EAU-Vallon SA. J'avais alors apporté une réponse circonstanciée précisant l'historique et les raisons de sa composition actuelle. J'avais cependant conclu en précisant que la demande du parti libéral radical serait formellement soumise au Conseil municipal afin qu'il puisse prendre position sur cette demande. Dans sa séance du 6 décembre 2016, le Conseil municipal a confirmé unanimement la composition actuelle du Conseil d'administration de EAU-Vallon SA pour les raisons déjà évoquées lors de notre dernière séance et ce, jusqu'à l'échéance des travaux en cours, soit à l'horizon 2019 – 2020. L'exécutif communal a cependant accepté le principe de revoir la composition de la gouvernance stratégique de

EAU-Vallon SA une fois le Puits des Sauges en fonction. En effet, la phase d'exploitation devrait permettre de revoir la composition du Conseil d'administration et de proposer une composition plus "politique". Ce point sera abordé plus en détail avec les différents chefs de fraction politique et notre partenaire du Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable le moment venu. Il faut préciser encore que des changements pourraient également intervenir lors de la prochaine législature politique en fonction du résultat des élections municipales, les sièges étant actuellement liés à des fonctions spécifiques plutôt qu'à une représentativité politique. Finalement, le Conseil municipal souhaite vous confirmer qu'il veillera à maintenir une assemblée générale annuelle offrant la possibilité aux membres de votre conseil de participer et de poser toutes les questions au sujet du fonctionnement de la société EAU-Vallon SA. En ce qui concerne la partie communale du projet, cette dernière est suivie comme le prévoit notre réglementation, par la Commission de l'équipement ainsi que par le Conseil municipal."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci M. le maire pour ces explications. Je suis satisfait de cette réponse. Nous attendons la réalisation de ces promesses."

10. Petites questions

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "J'ai reçu 5 petites questions. Elle seront traitées dans l'ordre d'arrivée."

M. Christian Tharin, PLR : "Les CFF ont annoncé dans le courant du mois de septembre dernier leur intention d'arrêter de collaborer avec les magasins Avec. pour la vente de prestations ferroviaires. Le Conseil municipal a fait part aux CFF de son indignation et de son incompréhension à la fin du mois de septembre dernier, et la presse régionale a relayé cette prise de position à large échelle. Le parti libéral radical souhaite savoir si le Conseil municipal a déjà reçu une réponse de la part des CFF."

M. Patrick Tanner, maire : "En date du 26 septembre 2016, le Conseil municipal a en effet écrit à M. Andreas Meyer, Président de la direction du groupe de CFF SA, pour lui faire part de sa position qui a largement été relayée dans les médias. Une réponse nous a été adressée par le patron des CFF lui-même en date du 21 octobre 2016. Le contenu de cette missive confirme et explique la décision de CFF SA de renoncer à la vente de billets par des tiers dès le 1^{er} janvier 2018. Le Conseil municipal n'est naturellement pas satisfait de cette réponse et travaille actuellement à la recherche de solutions constructives afin de maintenir un service à la clientèle digne de ce nom auprès de notre population mais également auprès de celle de l'ensemble du Vallon ! Une pétition contre la suppression des prestations de vente de billets de chemins de fer, portée par l'Association "Transports et Environnement" (www.ate.ch) est actuellement en cours. A ce jour, elle a déjà récolté 22'000 signatures et la collecte se poursuit jusqu'à fin février 2017. Je vous invite à la signer et à la diffuser largement. Différentes interventions parlementaires ont également été déposées tant au Conseil national qu'au Grand Conseil bernois, et j'espère que les différents niveaux politiques de notre pays prendront conscience de l'importance de garantir un service public de qualité. Il s'agit ici d'un principe fondamental de notre Etat qui doit garantir un traitement équitable à l'ensemble de sa population et non uniquement à celle située dans les grands centres au nom de la seule rentabilité économique ! Du côté des autorités de Saint-Imier, nous poursuivons actuellement les discussions avec CFF SA, Jura bernois Tourisme et la Municipalité de la Neuveville, elle aussi concernée par cette mesure, avec pour objectif de trouver une solution satisfaisante et acceptable pour nos concitoyens."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci M. le maire pour cette réponse. Je suis satisfait et j'espère que la population pourra continuer à bénéficier de ce service grâce aux démarches entreprises."

M. Patrick Tanner, maire : "Moi aussi."

M. Christian Tharin, PLR : "Lors de la séance de notre conseil du 5 février 2015, notre fraction avait déposé une interpellation concernant le parcage des véhicules dans les rues de notre Cité durant la phase hivernale. Nous avons à ce moment-là demandé au Conseil municipal d'étudier d'autres possibilités de sanction que les amendes comme l'enlèvement de ces véhicules, principalement les récidivistes afin de pouvoir aider et soutenir les services de la voirie dans leurs tâches. M. Patrick Tanner, maire, nous faisait alors part dans sa réponse immédiate que la problématique était de trouver un endroit afin de déposer les véhicules qui auraient été déplacés. Il nous avait également fait part que le Conseil municipal allait réfléchir à la question. Le parti libéral radical souhaiterait connaître l'état actuel du traitement de cette interpellation ainsi que si des solutions ont pu être trouvées."

M. Patrick Tanner, maire : "Je remercie M. Christian Tharin, PLR pour sa question et je peux confirmer qu'une réponse immédiate avait été donnée à votre conseil en date du 5 février 2015. Cependant, il est vrai que j'avais conclu en mentionnant que la problématique consistait à savoir où nous allions mettre les véhicules destinés à la fourrière et que nous allions y réfléchir. La mise en fourrière de voitures nécessite un équipement spécifique ou la mise en place d'un partenariat avec un garagiste équipé d'un véhicule permettant d'effectuer cette opération. De plus, les automobiles séquestrées doivent l'être selon des conditions d'entreposage définies et permettant naturellement d'éviter que leurs propriétaires puissent les récupérer sans autres formalités. En outre, si la réglementation de la Police municipale à ses articles 23 et 24 nous permet de procéder à une telle opération, une base juridique spécifique à la fourrière devrait être élaborée afin de définir les conditions de déplacement, d'entreposage et de tarification. Je dois cependant avouer que nous n'avons pas encore traité cette problématique en détail pour diverses raisons et je vous prie de bien vouloir nous en excuser. Suite à la discussion que nous avons menée récemment au sein du Conseil municipal, je peux vous confirmer que le sujet reste toutefois d'actualité et que la Commission urbanisme et mobilité va se saisir du dossier afin de l'étudier conformément à votre demande."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci M. le maire pour cette réponse. J'attends naturellement la suite."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Petite question intitulée : Représentation de notre commune à Sasdoval. En date du 22 juin 2016 des nouveaux statuts de Sasdoval ont été acceptés avec pour conséquence la modification du nombre de voix pour les membres collectifs. En clair, une commune est un membre "collectif" et à ce titre elle possède deux voix. Notre commune est représentée par 10 personnes nommées le 5 février 2015 pour la période allant de 2015 à 2018, ce qui pose problème lors des votes (qui vote pour quoi ?) et ce qui n'est tout simplement pas acceptable au niveau statutaire. De plus, cette situation jette un trouble sur le bien suivi des dossiers au niveau communal. Nous sommes étonnés que rien n'ait été entrepris depuis la date mentionnée ci-dessus alors que la séance du Conseil de ville du 20 octobre 2016 aurait pu, voire dû, être l'occasion de remanier notre délégation.

- a) Nous voulons savoir pourquoi rien n'a été entrepris depuis cette date du 22 juin 2016 ?
- b) Quand une solution tenant compte des nouveaux statuts sera-t-elle présentée à notre conseil car il est important que la représentation de Saint-Imier soit clairement définie auprès de Sasdoval ?

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Je remercie le parti libéral radical pour sa question. Si le Conseil municipal n'a rien fait, c'est que premièrement, nous avons estimé que pour changer ce fonctionnement, il aurait fallu recevoir la démission de nos 10 représentants. Deuxièmement, il y a peu de séances par année. Une, voire deux. Nous nous sommes imaginé que l'on pouvait s'accommoder de cette situation pour l'instant. Maintenant, bien entendu, si votre autorité le souhaite, nous pouvons y réfléchir. Je vous propose de m'approcher des chefs de fraction, pour discuter, et de cette manière, pouvoir prochainement faire une proposition à votre conseil."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Je vous remercie pour votre réponse."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il y a quelques jours, nous avons été interpellés par un groupe d'artisans du bois de notre région. Ce groupe d'artisan (Mathias Nikles Saint-Imier, Oppliger bois Saint-Imier, Grunenwald-Nikles Saint-Imier, Pierre Bühler Courtelary) se proposent de faire un projet pour une charpente en bois dans le cadre de la rénovation de notre future patinoire. Ils ont contacté récemment le service communal responsable pour notre commune mais ils ont reçu une réponse négative quant à la possibilité de déposer un projet. Ce groupe a déjà contacté récemment tous les maires qui feront partie du Conseil d'administration de la nouvelle société anonyme de la patinoire et les réponses commencent à arriver. Ils ont également contacté toutes les bourgeoisies du Vallon et ils ont reçu là un soutien unanime. Comme vous le savez, l'industrie du bois connaît actuellement des difficultés et il y a des emplois à la clé. Une charpente en bois à l'avantage d'être plus conviviale et plus esthétique. Elle ne devrait pas toucher l'aspect extérieur du futur bâtiment. Si le bois a été bien traité, la charpente ne nécessite alors plus d'entretien. Pour ceux qui ont déjà fréquenté la patinoire de Davos, je parle à des convaincus. Je répète que ce groupe demande seulement l'autorisation de pouvoir déposer un projet dans un délai rapide et de pouvoir ainsi faire partie du concours avant les adjudications. Les questions sont les suivantes :

- Est-ce que le Conseil d'administration (qui sera également le maître d'ouvrage et qui attribuera les travaux) a déjà été nommé ?
- Est-ce que le permis de construire a déjà été déposé ?
- Autorisez-vous ce groupe d'artisan à déposer un projet pour une charpente en bois ?
- Et finalement, est-ce que la commune de Saint-Imier s'est déjà engagée dans ce projet et l'attribution des futurs travaux ?

Comme il s'agit de questions simples, nous pensons que le Conseil municipal peut encore nous répondre ce soir. Nous avons dans notre région une tradition du bois et des artisans compétents. Cela permettrait de donner du travail à des gens de notre région et le futur objet serait une très belle vitrine pour démontrer leur savoir-faire. A l'occasion de cette problématique, nous tenons à souligner que nous trouvons très bien que des citoyens s'adressent à des conseillers de ville lorsqu'ils ont un problème afin que ceux-ci fassent le relais avec nos autorités."

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais naturellement apporter ce soir les réponses souhaitées à M. Michel Ruchonnet, PS. En ce qui concerne le Conseil d'administration, ce dernier vient en effet d'être constitué le 1^{er} décembre dans le cadre de la fondation authentique de la nouvelle société anonyme. Il sera constitué des maires des 10 communes actionnaires. Au niveau du permis de construire, ce dernier a été déposé aujourd'hui même à la Municipalité et il sera transmis à la Préfecture du Jura bernois après signature des différents formulaires et plans. Concernant l'autorisation de déposer un projet par un groupe d'artisans, je tiens à préciser que notre collectivité est totalement favorable à soutenir l'économie régionale et il me semble que notre Municipalité favorise depuis de nombreuses années, lorsque cela

s'avère possible, les artisans locaux et régionaux. Les différents chantiers réalisés ou en cours le démontrent largement. Pour revenir à la question spécifique de la charpente en bois, je peux préciser ici que dès la conception du projet, le bois a toujours été défendu comme matériau à privilégier, raison pour laquelle l'exécution de l'enveloppe du bâtiment a été planifiée en bois à l'exception de la façade Ouest et du toit en raison de contraintes techniques spécifiques que je ne vais pas détailler ce soir. Plusieurs variantes de charpente en bois et en métal ont été étudiées, y compris la variante de renforcer la charpente actuelle qui semblait encore dans un état visuellement acceptable. L'expertise réalisée a confirmé qu'il était nécessaire de procéder à son renouvellement complet, tout en mettant en évidence les éléments objectifs suivants : compte tenu des contraintes techniques (6 mètres de libre au-dessus de la piste de glace, yc. tableau d'affichage et sonorisation) et étant entendu que les sections des poutres en bois sont nettement supérieures aux sections des poutres métalliques, le choix d'une charpente bois se traduirait par un rehaussement de l'ensemble de l'édifice. Etant situé à proximité de La Suze, il est extrêmement difficile de modifier la volumétrie du bâti actuel (excepté une couche d'isolation) en raison notamment d'une réglementation très contraignante sur les cours d'eau. Une telle procédure, si tant est qu'elle pouvait obtenir l'aval du canton (Office des ponts et chaussées), ne permettrait dans tous les cas pas de débiter les travaux au printemps 2017. Le projet devrait ainsi être reporté d'une année, sans avoir la garantie qu'il puisse s'exécuter en bois pour les raisons exprimées plus haut. Si du point de vue financier, les charpentes bois ou métal se tiennent, le rehaussement provoqué par la charpente bois provoquerait une augmentation des coûts de l'ordre de CHF 120'000.- en raison de l'allongement des façades. Après avoir étudié et débattu les différents arguments, le Conseil d'administration de Erguël Sports SA a pris la décision de réaliser la nouvelle charpente de la patinoire en structure métallique pour les raisons évoqués ci-dessus. De plus, il faut également admettre qu'il existe aussi des entreprises de construction métallique dans notre vallon et que la filière du bois ne peut à elle seule se prévaloir de pouvoir bénéficier d'une exclusivité régionale, d'autant que la charpente nécessiterait très probablement du bois lamellé-collé provenant de l'extérieur de notre région en raison des délais très serrés. Cependant, après déduction du coût de la charpente qui représente environ un quart du budget dévolu au bois, soit environ 300'000 francs, il reste encore une part importante en faveur de la filière du bois au niveau des façades, des parois intérieurs, des gradins ou de la dalle bois par exemple. Une lettre a ainsi été adressée en date du 6 décembre 2016 au groupement d'artisans pour leur communiquer la décision que je viens de vous détailler. Nous avons également informé les artisans que M. Niederhauser, maire de la commune de Renan, et moi-même, étions à disposition des entreprises, si elles souhaitent une justification quant aux choix qui sont faits, ou une explication plus détaillée de ces choix. Il n'y a donc absolument aucune exclusion de la filière du bois, loin de là. Concernant l'attribution des futurs travaux, les soumissions seront adressées prochainement et nous serions naturellement très heureux que de pouvoir adjuger à des entreprises régionales compétitives, que ce soit sous la forme d'un consortium ou non. Les premières adjudications seront réalisées probablement dans le courant du mois de janvier 2017."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je vous remercie beaucoup pour ces explications. Tout ceci s'est joué à quelques jours près. L'entrevue que j'ai eue avec ces artisans a eu lieu le 3 décembre 2016, et votre lettre est partie le 6 décembre 2016. Je suis ravi d'entendre que nos artisans du bois ne vont pas être mis de côté, ou oubliés dans les travaux qui devront être réalisés dans cette nouvelle patinoire. Ceci est tout à fait encourageant. J'aimerais encore dire, que je trouve très sain que des personnes, comme ces artisans, s'adressent aux conseillers de ville pour obtenir des réponses. Cela est très bien. Nos artisans du bois seront très intéressés à discuter avec vous. J'espère que les CHF 900'000.- de travaux bois pourront être attribués à nos artisans, et par conséquent que ces travaux soient réalisés par eux. Bien entendu, je comprends aussi que cela sera soumis à concurrence. C'est avec plaisir que je vais leur donner connaissance de votre réponse. Merci beaucoup."

Mme Morgane Lebois, ARC : "Petite question intitulée : Poubelles publiques le long du Pod. Les poubelles publiques du Pod avaient été supprimées en raison d'utilisations inappropriées. Nous avons constaté leur heureuse réapparition et aimerions savoir :

- s'il s'agit d'une phase de test ou si elles font désormais partie de l'aménagement urbain ?
- s'il est prévu d'en installer à d'autres endroits ?

Une ville propre est le souhait de chacun. Le maintien de la propreté est l'affaire de tous mais il ne peut être efficace sans la contribution de tous. L'installation de simples poubelles pourrait être un premier geste visant à améliorer la propreté sur l'espace public."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le Conseil municipal répondra à cette petite question lors d'une prochaine séance."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Bien."

Mme Nathalie Fiecher, présidente : "Oui M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, avez-vous une petite question ?"

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Non non, pardon. Je causais tout seul, et je gesticulais."

...Rires...

11. Réponses aux petites questions

M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Pour faire suite à la petite question posée lors du Conseil de ville du 16 juin 2016, par M. Corentin Jeanneret, PLR, le Conseil municipal peut apporter les informations suivantes : Le Département bâtiments et des infrastructures sportives a demandé une offre pour la remise en état de la tombe de M. Louis Griffet et cette dernière a été requise auprès d'une entreprise spécialisée à La Chaux-de-Fonds, puisque aucune entreprise de la place n'était à même de pouvoir fournir cette prestation, la présente offre comprend le démontage de la stèle (entourage et socle), l'évacuation des déchets et les taxes y relatives, le nettoyage de chaque pièce à l'hydrogommage, la repose du monument sur une dalle de béton frais et les trajets pour un montant TTC de quelque CHF 3000.-. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine Commission bâtiments et des infrastructures sportives et cette dernière préavisera cette dépense qui pourra être imputée dans le compte "Entretien du cimetière" pour l'exercice 2017."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "En complément à la réponse positive de mon collègue M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, j'aimerais vous dire que la Commission culturelle s'associe à ce projet. Au nom de mes collègues, je salue la volonté exprimée par le Département bâtiments et infrastructures sportives de remettre en valeur cette tombe. C'est avec plaisir que la Commission culturelle participera activement à une éventuelle cérémonie commémorative l'année prochaine. Nous solliciterons, très probablement, la collaboration de Mémoires d'Ici."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Je remercie le Conseil municipal pour son engagement."

M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "En ce qui concerne la petite question posée lors du Conseil de ville du 28 avril 2016, par Mme Florine

Pessotto-Bueche, ARC, intitulée Piscine à Saint-Imier douches, foehns et toboggan, le Conseil municipal peut apporter les réponses suivantes : l'installation d'un rideau de douche n'est malheureusement pour le moment pas recommandée à l'endroit où se situent les douches actuellement, pour une question de place principalement car cet emplacement, jusqu'au mur, est utilisé comme place pour les colonnes d'attente pour les exercices lors des leçons scolaires de natation par les enfants. Cependant, pour les personnes qui désireront se doucher en toute intimité après leur pratique sportive, il sera installé deux nouvelles cabines de douches avec les nouveaux vestiaires prévus dans le cadre de l'assainissement des Halles de gymnastique. De plus, les fœhns de chaque vestiaire seront remplacés dans le cadre de la troisième phase d'assainissement, sur la période 2017, et il sera prévu des prises électriques pour autant que les coûts pour se faire entrent clairement dans le budget de rénovation. Il est en outre tenu de rappeler qu'il s'agit principalement d'un bassin d'enseignement destiné aux écoles et de ce fait, des aménagements de confort ne peuvent être prévus que parcimonieusement, sachant que les priorités sont tout d'abord la mise au confort des écoles qui elles utilisent également les douches des vestiaires et n'ont pas besoin de rideaux. L'installation d'un toboggan à la piscine découverte de Saint-Imier est complexe, sachant que pour répondre aux normes de sécurité actuellement en vigueur, il devrait être installé dans un endroit propre à lui, sécurisé, et que l'arrivée devrait obligatoirement se faire dans un nouveau bassin propre à lui-même, et cet aménagement engendrerait des coûts vraisemblablement très conséquents mais non chiffrés à ce jour puisque qu'aucun mandat n'a officiellement été attribué et qu'aucune somme ne figure au budget, il n'est dès lors pas possible d'entrer en matière sur une telle modification pour l'heure."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Pour le toboggan, et bien nous attendrons. Concernant le Bassin de natation, merci pour cette réponse. Les utilisateurs pourront se doucher dans l'intimité et finalement sortir du bâtiment les cheveux secs. Deux éléments réjouissants pour la population."

12. Divers et imprévu

M. Yves Houriet, PLR : "Ce soir, nous sommes pratiquement tous présents. Il ne manque qu'un conseiller de ville. J'aimerais renouer avec une tradition. Est-ce qu'il serait possible que le journaliste M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) fasse une photo de l'ensemble du Conseil de ville avec le Conseil municipal, par exemple, sur l'escalier de l'Espace Patchwork ?"

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je n'y vois pas d'inconvénient. Est-ce que vous voulez voter cela ?"

...Aucun vote n'est demandé...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Bien, tout le monde semble d'accord. Cette photo sera réalisée en fin de séance."

M. Yves Houriet, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'ai un divers joyeux, mais un peu triste. Ce soir nous prenons congé de M. Vital Carnal, PS, comme conseiller de ville. Après 10 ans aux premières loges de notre conseil, il a manifesté le désir de laisser sa place à un vienne-ensuite qu'il apprécie beaucoup. Si l'on compare notre conseil à un théâtre, il a été un acteur très présent et il désire maintenant retourner dans les coulisses où il est très efficace et très apprécié. Il aime plus le travail en coulisse que de venir donner sa réplique sur l'avant de la scène. Vital, c'est

d'abord une très longue silhouette, des prises de positions à la fois concises mais complètes, une modestie à tout crin, une fidélité dans la camaraderie et un profond rejet de la politique politicienne. Dès 2017, il sera remplacé par M. Olivier Zimmermann. Olivier est bien connu dans le petit monde du football imérien où il est très actif. Il est marié, a 2 enfants et il travaille comme formateur d'adultes. Il fait partie de la Commission de la jeunesse où il s'investit pleinement. Vous ne le connaissez peut être pas mais il ne s'agit pas d'un débutant en politique puisque, avant de déménager à Saint-Imier, il a été pendant 3 ans conseiller municipal à Tramelan en charge des travaux publics et de l'équipement. Pour le parti socialiste, c'est un atout indéniable et je suis persuadé qu'il vous donnera des belles heures de partage. Lui aussi n'aime pas la politique politicienne et ce qu'il aime, c'est des résultats. En conclusion, au revoir Vital et merci pour tout ce que tu as donné, et bienvenue à Olivier sur le devant de la scène de notre théâtre municipal."

13. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2017

- a) président
- b) 1^{er} vice-président
- c) 2^{ème} vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

- a) président

M. Denis Gerber, PLR, propose M. Corentin Jeanneret, PLR.

Au vote, M. Corentin Jeanneret, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

...Applaudissements...

- b) 1^{er} vice-président

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, propose M. Claude-Alain Tanner, ARC.

Au vote, M. Claude-Alain Tanner, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

...Applaudissements...

- c) 2^{ème} vice-président

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Jessica Haenni, PS.

Au vote, Mme Jessica Haenni, PS, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

...Applaudissements...

- d) secrétaire

M. Denis Gerber, PLR, propose M. Gaëtan Aellen, PLR.

Au vote, M. Gaëtan Aellen, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

...Applaudissements...

e) deux scrutateurs

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, propose M. Reynald Krähenbühl, ARC.

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Gerolamo Pepe, PS.

Au vote, M. Reynald Krähenbühl, ARC, et M. Gerolamo Pepe, PS, sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

...Applaudissements...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Félicitations à tous les nouveaux élus et beaucoup de satisfaction dans la charge que vous assumerez l'an prochain."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous arrivons au terme du Conseil de ville, et comme le veut la coutume..."

...Mme Nathalie Fiechter, présidente, est interrompue par M. Michel Ruchonnet, PS...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je m'excuse Mme la présidente."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Oui ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Chère Nathalie, je n'allais pas te louper. Chère Nathalie, Tu présides ce soir ton dernier Conseil de ville en tant que présidente et dans quelques jours tu redeviendras une citoyenne lambda. Tu as accédé à ce poste de présidente après seulement une année de Conseil de ville et lors de ta nomination, pas mal de conseillers et de conseillères ne te connaissaient pas. Si j'en juge par tes prestations lors de nos conseils ainsi que ta présence chaleureuse et constructive lors des événements où tu représentais la commune, tu as fait un très beau travail dont tu peux être fière. Tu as mené nos débats avec compétence et une certaine fougue que peu de gens te connaissent. Tu as marqué cette année de présidence par une compétence qui nous fait te respecter de manière durable à l'avenir. Tu sais écouter, mais tu sais également faire des concessions quand cela peut débloquer une situation compromise, mais sans oublier ton but final auquel tu parviens toujours avec élégance. Tu as été la force tranquille de notre conseil. Bravo et merci Nathalie et que ces quelques roses te fassent oublier que cette vie est parfois morose mais elle est également tellement belle."

...Les membres de la fraction socialiste distribuent des roses à Mme Nathalie Fiechter, présidente...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Merci beaucoup."

...Longs applaudissements...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Avec toutes ces fleurs, il va falloir me lester. Autrement, je vais m'envoler. Je ne sais pas si je mérite tout ceci. Merci beaucoup."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous arrivons au terme de ce dernier conseil et comme le veut la coutume, il est temps pour moi de dresser un bilan de cette année qui s'achève. En introduction, j'aimerais vous raconter une petite histoire amérindienne, intitulée La légende du colibri, remise au goût du jour par Pierre Rabhi. Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul un petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !" Et le colibri de répondre : "Je le sais, mais je fais ma part." Pour moi, ce récit signifie que nous avons tous une responsabilité envers la collectivité dans laquelle nous vivons. Il y a plusieurs manières d'assumer cette responsabilité et nous, qui sommes présents ce soir, avons décidé un jour de nous lancer en politique. Evidemment, avec les êtres imparfaits que nous sommes, le système ne tourne pas toujours très rond. Les débats sont parfois un peu stériles, ou alors vifs, virulents, voire à la limite de la courtoisie, même si ce fut rare cette année. D'un autre côté, nous sommes dans l'arène politique et non dans un salon de thé. Les règles du jeu sont différentes et le fair-play n'est, je pense, pas la qualité première qu'on attend d'un politicien. Ça, c'est fort désolant, mais c'est comme ça et il faut faire avec. Il n'empêche que, bon an, mal an, nous réussissons tout de même à travailler ensemble au bon fonctionnement et au développement de notre Cité. Nous y consacrons du temps, de l'énergie et assumons ainsi notre part de responsabilités, n'en déplaisent aux habitués du Café du Commerce, plus prompts à la critique acerbe qu'au soutien solidaire. Alors, merci à tous de votre travail et de votre engagement pour la collectivité, engagement qui ne va vraiment plus de soi de nos jours. Et puis, si j'ai choisi une histoire avec un incendie, c'est aussi parce que 2016 a été le théâtre d'événements dont personne aujourd'hui n'est en mesure de prédire les conséquences. Pour n'en citer que deux : le Brexit et l'élection de Trump aux Etats-Unis qui pourraient bien avoir des effets assez catastrophiques sur la population européenne et mondiale. Le monde est-il en train de s'embraser ? La question n'est peut-être pas complètement absurde. Mais alors, si c'est le cas, que faire ? S'il y a une leçon que j'ai retenue de cette année de présidence, c'est bien qu'on est plus forts, plus créatifs, plus efficaces à plusieurs que tout seul. Si l'on veut avoir un impact sur notre environnement économique, social, culturel plutôt que de subir les événements, il est fondamental de pouvoir collaborer avec d'autres instances, d'avoir des relais régionaux, cantonaux, fédéraux. Dans ce sens, la visite du Conseil fédéral cet été a été une chance pour notre Cité, dont on a parlé loin à la ronde. A l'heure des fusions communales, certains stratèges envisagent déjà des fusions cantonales, voire des régions sur plusieurs états. Si nous voulons garder un minimum de contrôle sur notre avenir, il est nécessaire de développer des contacts pour faire entendre notre voix et relayer nos préoccupations et nos envies. Alors, élargissons nos réseaux, remplissons nos carnets d'adresses, ouvrons-nous et intéressons-nous à ce qui se fait ailleurs. En conclusion, je ne sais pas de quoi demain sera fait, mais je souhaite un bel et long avenir à la commune de Saint-Imier, à ses représentants du Conseil municipal et du Conseil de ville et à tous les citoyennes et citoyens qui s'investissent pour notre Cité et qui la font vivre, malgré des temps pour le moins incertains. A toutes et à tous, joyeuses fêtes de fin d'année et au plaisir de vous retrouver l'an prochain."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Il est temps maintenant de se restaurer un peu, et je vous invite à passer à l'Espace Patchwork. Merci à tous de votre participation et excellente soirée."

...Applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h33.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :